



À LA DÉFENSE DE VOS DROITS

Un Sommet sur l'usage de la force!

C'est avec enthousiasme que je vous annonce la mise en chantier d'un projet pertinent et très stimulant, soit la réalisation d'un Sommet sur les enjeux entourant l'usage de la force par le policier dans l'exercice de ses fonctions.

Comme vous le savez déjà, nous organisons chaque année un colloque annuel du Cercle des représentants de la défense des policiers (CRDP¹), réunissant des spécialistes œuvrant pour les policiers, tels des avocats criminalistes, ainsi qu'en droit du travail, de

même que des intervenants en relation d'aide. Également, les représentants syndicaux de votre conseil de direction, ainsi que d'autres syndicats policiers et d'agents de la paix participent à cet événement.

Les sujets traités par les conférenciers lors de ces colloques sont en lien avec les divers enjeux touchant les policières et les policiers en regard des procédures judiciaires et quasi judiciaires existantes. L'événement permet dès lors une mise à niveau de l'état du droit face aux probléma-

tiques abordées, ainsi qu'un exercice de réflexion sur les enjeux à venir. De même, depuis 2012, les membres peuvent également recevoir ce type d'information par l'entremise de la revue annuelle du CRDP qui constitue une source d'information et de prévention précieuse dans un milieu comme le nôtre.

Parallèlement aux travaux du CRDP, rappelons la création du Comité de recherche en emploi de la force (CREF²) pour lequel le premier mandat était l'étude de l'usage de la force

¹ Le CRDP fut créé en 2008 à la suite de l'initiative du vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud.

² Le CREF fut créé en 2011 à la suite d'une proposition en conseil de direction de M. Jacques Painchaud qui agit aussi comme coordonnateur. Le CREF est également composé des directeurs syndicaux MM. Chrystian Leclerc, Roger Dubé et Stéphane Trottier, le tout, sous la supervision de M. Robert Bronsard, conseiller en santé et sécurité du travail à l'APPQ. Finalement, M^{me} Karine Landreville, technicienne juridique à l'APPQ, assure le soutien technique des travaux.



et des risques biologiques. D'ailleurs, un compte rendu de la démarche fut présenté lors du dernier Congrès des délégués (2013). Ainsi, sachez que le CREF débute actuellement un nouveau mandat qui consiste à contacter nos membres et s'entretenir avec eux dans le cadre d'une analyse enquête-accident de cas découlant d'une altercation physique lors d'une intervention policière. Cette démarche d'analyse qualitative nous permettra donc de mieux comprendre la réalité vécue sur le terrain en regard de la problématique du recours à la force, ainsi que des risques inhérents à l'intégrité physique du policier.

Le Sommet sur l'usage de la force sera donc un thème unique pour la tenue du CRDP en 2015. En plus de traiter sous divers angles les enjeux entourant le recours à la force, la composition des conférenciers et de l'auditoire sera élargie, permettant par la même occasion de vivre un partage accru des expériences. Concrètement, cela nous permettra de faire ensemble un examen des divers volets touchant ce sujet, notamment quant à la légitimité, la légalité, la formation, la gestion post-trauma et les divers équipements utilisés par les policiers entourant l'usage de la force. Les résultats de ce Sommet pourront mener à diverses recommandations, notamment en ce qui a trait à la prévention des risques en cette matière, de même qu'à l'élaboration

de nouvelles stratégies de défense au bénéfice de nos membres.

Soulignons que cette initiative par l'approche syndicale n'est pas usuelle, puisqu'il s'agit normalement d'un sujet réservé aux organisations policières et aux instituts de formation policière. Néanmoins, ces derniers seront également invités à participer à cette activité visant la concertation et la consolidation du savoir de tous les acteurs du milieu policier. D'un point de vue logistique, un comité organisateur sera constitué et composé de membres du conseil de direction et d'autres ressources internes et externes. Voilà donc un bel objectif collectif pour notre communauté policière, qui constituera une étape tangible sur ce thème!

Les droits pour se faire entendre! L'utilisation des médias pour se faire comprendre!

Par la même occasion et à la suite de ce Sommet, je réitère l'intention de poursuivre l'idée que j'ai formulée lors du Congrès des délégués en 2012 qui consiste à utiliser l'approche média pour sensibiliser la population à notre réalité policière et que l'on puisse enfin saisir l'autre côté de la médaille. En résumé, il appert qu'en regard des enjeux entourant la légitimité et la légalité de l'usage de la force, il subsiste malheureusement un écart entre la per-

ception que le public peut avoir de notre travail et la compréhension objective des faits devant réellement être prônée. Notre mission consistera donc à réduire cet écart en permettant au public, ainsi qu'aux divers intervenants issus des organismes chargés d'appliquer les lois et règlements déontologiques et disciplinaires, de faire les distinctions qui s'imposent. La réalisation de ce projet permettra non seulement la mise en commun de nos expériences, mais aussi l'éventuelle production et la diffusion de capsules vidéo de sensibilisation, présentant à un large auditoire la réalité de nos enjeux en matière d'usage de la force.

Pour terminer, sachez que vous serez informés par vos représentants syndicaux de l'avancement des travaux relatifs à cet événement. De plus, si vous avez des suggestions de sujets de conférences spécifiques ou si vous possédez des sources d'information sur le sujet que vous croyez utiles, veuillez communiquer avec moi à mon adresse courriel : painchaud@appq-sq.qc.ca.

Syndicalement vôtre!

Jacques Painchaud, LL. M. (Droit)
Vice-président à la discipline
et à la déontologie